

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 19 / 2011

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 25

- Procurations : 2

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 25.01.2011

Objet :

Approbation compte rendu du Bureau Syndical du
17 Janvier 2011

L'an deux mil onze et le trente et un Janvier à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - AUBERT - PACE - PONS - ABGRALL - MARTY - GARCIA - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - DADOU - BOUZI - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - LYONS - FABRE - SUD - CARDONA -

ETAIENT EXCUSES : MM PRADEL - LEFEVRE - PASIAN - BOURG - EYNARD - COQUART - ESCAICH

PROCURATIONS : Dominique COQUART à Michel FERRAND - Andrée ESCAICH à Alain PACE

Service émetteur : Administration générale
Annexe

Vu le règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du bureau syndical du 17 Janvier 2011 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte rendu du 17 Janvier 2011 ainsi présenté.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 8.02.2011
De la Publication le : 9.02.2011

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 20 / 2011

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 25

- Procurations : 7

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 25.01.2011

Objet :

Ouverture de poste de technicien supérieur territorial

L'an deux mil onze et le trente et un Janvier à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - AUBERT - PACE - PONS - ABGRALL - MARTY - GARCIA - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - DADOU - BOUZI - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - LYONS - FABRE - SUD - CARDONA -

ETAIENT EXCUSES : MM PRADEL - LEFEVRE - PASIAN - BOURG - EYNARD - COQUART - ESCAICH

PROCURATIONS : Dominique COQUART à Michel FERRAND - Andrée ESCAICH à Alain PACE

Service émetteur : Ressources humaines

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical la nécessité de procéder à l'ouverture d'un poste énoncé ci- après pour les besoins du Service Informatique et Télécommunication :

Nombre de postes	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
1	Technicien supérieur territorial Service informatique et télécommunication	Complet - 35 heures/semaine

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture d'un poste de technicien supérieur territorial
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 8.02.2011
De la Publication le : 9.02.2011

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 21 / 2011

Nombre de Membres du comité

- En exercice :	31
- Présents :	25
- Procurations :	7
- Absents :	7
Ayant pris part au vote :	27
Date de la convocation :	25.01.2011

Objet :

BUDGET PRIMITIF 2011 - PRINCIPAL -

L'an deux mil onze et le trente et un Janvier à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - AUBERT - PACE - PONS - ABGRALL - MARTY - GARCIA - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - DADOU - BOUZI - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - LYONS - FABRE - SUD - CARDONA -
ETAIENT EXCUSES: MM PRADEL - LEFEVRE - PASIAN - BOURG - EYNARD - COQUART - ESCAICH
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Michel FERRAND - Andrée ESCAICH à Alain PACE

Service émetteur : Finances

 document annexé

EXPOSE DU PRESIDENT :

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 Janvier 2011 - Délibération n° 15/2011
 Le Président donne lecture aux membres du comité syndical du budget primitif 2011 - Principal .
 Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes.

BUDGET PRINCIPAL 2011	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	2 501 664.85	2 501 664.85
Section Investissement	2 989 900.71	2 989 900.71

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'adopter le BUDGET PRIMITIF 2011- Principal -
- De Voter le budget au niveau du chapitre

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 8.02.2011
 De la Publication le : 9.02.2011

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 22 / 2011

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 25

- Procurations : 2

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 25.01.2011

Objet :

BUDGET PRIMITIF 2011 - DECHETS-

L'an deux mil onze et le trente et un janvier à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - AUBERT - PACE - PONS - ABGRALL - MARTY - GARCIA - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - DADOU - BOUZI - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - LYONS - FABRE - SUD - CARDONA -
ETAIENT EXCUSES: MM PRADEL - LEFEVRE - PASIAN - BOURG - EYNARD - COQUART - ESCAICH
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Michel FERRAND - Andrée ESCAICH à Alain PACE

EXPOSE DU PRESIDENT :

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 Janvier 2011 - Délibération n° 15/2011
Le Président donne lecture aux membres du comité syndical du budget primitif 2011 - déchets .
Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes.

BUDGET DECHETS 2011	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	2 104 428.60	2 104 428.60
Section Investissement	385 637.59	385 637.59

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'adopter le BUDGET PRIMITIF 2011- Déchets-
- De Voter le budget au niveau du chapitre

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 8.02.2011
De la Publication le : 9.02.2011

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical

N ° 23 / 2011

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 25

- Procurations : 2

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 25.01.2011

Objet :**BUDGET PRIMITIF 2011 - ASSAINISSEMENT**

L'an deux mil onze et le trente et un janvier à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - AUBERT - PACE - PONS - ABGRALL - MARTY - GARCIA - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - DADOU - BOUZI - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - LYONS - FABRE - SUD - CARDONA -
ETAIENT EXCUSES: MM PRADEL - LEFEVRE - PASIAN - BOURG - EYNARD - COQUART - ESCAICH
PROCURATIONS : Dominique COQUART à Michel FERRAND - Andrée ESCAICH à Alain PACE

EXPOSE DU PRESIDENT :

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 Janvier 2011 - Délibération n° 15/2011
 Le Président donne lecture aux membres du comité syndical du budget primitif 2011 - Assainissement .
 Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2011	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	1 896 033.19	1 896 033.19
Section Investissement	3 082 660.79	3 082 660.79

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'adopter le BUDGET PRIMITIF 2011- Assainissement-
- De Voter le budget au niveau du chapitre

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 8.02.2011
 De la Publication le : 9.02.2011

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical

N ° 24 / 2011

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 25

- Procurations : 2

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 25.01.2011

Objet :

BUDGET PRIMITIF 2011 - EAU POTABLE

L'an deux mil onze et le trente et un janvier à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurdrone, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT - JL MANENS - FERRAND - AUBERT - PACE - PONS - ABGRALL - MARTY - GARCIA - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - DADOU - BOUZI - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - LYONS - FABRE - SUD - CARDONA -

ETAIENT EXCUSES: MM PRADEL - LEFEVRE - PASIAN - BOURG - EYNARD - COQUART - ESCAICH

PROCURATIONS : Dominique COQUART à Michel FERRAND - Andrée ESCAICH à Alain PACE

EXPOSE DU PRESIDENT :

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 17 Janvier 2011 - Délibération n°15/2011

Le Président donne lecture aux membres du comité syndical du budget primitif 2011 - Eau Potable.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes.

BUDGET EAU POTABLE 2011	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	3 551 760.00	3 551 760.00
Section Investissement	2 518 072.00	2 518 072.00

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'adopter le BUDGET PRIMITIF 2011- Eau Potable-
- De Voter le budget au niveau du chapitre

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le :8.02.2011
De la Publication le : 9.02.2011

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical

N ° 25 / 2011

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 25

- Procurations : 7

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 25.01.2011

Objet :

Annulation clause « application pénalité de retard » - Marché accord-cadre Topographie avec le Cabinet SOMPARAC

L'an deux mil onze et le trente et un janvier à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurdrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND – BERMOND – PERIER - PUJADES - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT – JL MANENS - FERRAND - AUBERT - PACE - PONS - ABGRALL - MARTY - GARCIA - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - DADOU - BOUZI - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - LYONS - FABRE - SUD - CARDONA -

ETAIENT EXCUSES : MM PRADEL - LEFEVRE - PASIAN - BOURG - EYNARD - COQUART - ESCAICH

PROCURATIONS : Dominique COQUART à Michel FERRAND - Andrée ESCAICH à Alain PACE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

Que le bon de commande a été reçu par l'attributaire le 28 juin 2010,

Que la fin du délai contractuel de livraison était prévue au 2 juillet 2010,

Que la livraison a eu lieu le 8 juillet 2010, soit un dépassement de 6 jours,

Qu'il résulte du marché des pénalités pour un montant de 600 €,

Que le Cabinet SOMPAYRAC a contesté ces pénalités et demandé leur remise, du fait des bonnes relations entretenues avec nos services,

Que les pénalités représentent une part importante du marché,

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'accepter la remise de pénalités pour un montant de 600 € au bénéfice de SOMPAYRAC, titulaire du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 8.02.2011
De la Publication le : 9.02.2011

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical

N ° 26 / 2011

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 25

- Procurations : 2

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 25.01.2011

Objet :

Acquisition parcelles / Postes de refoulement Eaux usées - communes de Seysses et Lamasquère

L'an deux mil onze et le trente et un janvier à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurdrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND – BERMOND – PERIER - PUJADES - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT – JL MANENS - FERRAND - AUBERT - PACE - PONS - ABGRALL - MARTY - GARCIA - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - DADOU - BOUZI - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - LYONS - FABRE - SUD - CARDONA -

ETAIENT EXCUSES : MM PRADEL - LEFEVRE - PASIAN - BOURG - EYNARD - COQUART - ESCAICH

PROCURATIONS : Dominique COQUART à Michel FERRAND - Andrée ESCAICH à Alain PACE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'extension des réseaux d'assainissement sur les communes de Seysses et de Lamasquère nécessite l'acquisition de parcelles pour la réalisation de deux postes de refoulement des eaux usées.

Les terrains nécessaires sont les suivants :

- Une partie de la parcelle section B n° 1505 sur la commune de Lamasquère pour une surface d'environ 95 m² pour un prix au m² estimé à 10€/m² par les domaines.
- Une partie de la parcelle section C n° 606 sur la commune de Seysses pour une surface d'environ 78 m² pour un prix au m² estimé à 10 €/m² par les domaines. Une superficie de 14 m² supplémentaire sera acquise à l'euro symbolique.

Par ailleurs, l'extension du réseau d'assainissement sur la commune de Lamasquère nécessite le passage d'une canalisation d'évacuation des eaux usées passant sur les parcelles section B n° 1505, 292, 1110, 1108 et par conséquent la signature d'une convention de servitude avec la propriétaire : Mme Chossis.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser son Président à signer les actes notariés correspondant à ces différentes transactions, sachant que les frais notariés seront pris en charge par le SIVOM de la Saurdrune
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires à cette dépense
- D'autoriser son Président à signer la convention de servitude conjointement avec ledit propriétaire

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 8.02.2011
De la Publication le : 9.02.2011

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical

N ° 27 / 2011

Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 25

- Procurations : / 2

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 25.01.2011

Objet :

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM de la SAUDRUNE

L'an deux mil onze et le trente et un janvier à dix sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND – BERMOND – PERIER - PUJADES - DUPIN - PHILEMONT MONTOUT – JL MANENS - FERRAND - AUBERT - PACE - PONS - ABGRALL - MARTY - GARCIA - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - DADOU - BOUZI - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - LYONS - FABRE - SUD - CARDONA -

ETAIENT EXCUSES: MM PRADEL - LEFEVRE - PASIAN - BOURG - EYNARD - COQUART - ESCAICH

PROCURATIONS : Dominique COQUART à Michel FERRAND - Andrée ESCAICH à Alain PACE

EXPOSE DU PRESIDENT :

Monsieur le Président propose à l'Assemblée la modification des statuts du SIVOM de la SAUDRUNE, notamment des articles 1 et 2 :

Vu l'arrêté préfectoral du 22.12.2010 portant dissolution du Syndicat des Eaux de Portet/Roques

Vu l'arrêté préfectoral du 22.12.2010 portant dissolution du Syndicat des Eaux de la banlieue sud ouest de Toulouse,

Il y a lieu de compléter l'article 1er portant sur **DENOMINATION** qui se trouve être modifié par l'intégration dans le périmètre d'action du SIVOM de la SAUDRUNE, des communes de Portet sur Garonne et Roques sur Garonne, pour la compétence « EAU POTABLE ».

Vu l'article L2224-7 du CGCT modifié par la loi n°2006-1772 du 30 Décembre 2006 afférent à la définition d'un service d'Eau potable comprenant « tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine »,

Vu l'article L2224-8 du CGCT modifié par la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 - art.161 - définissant la compétence des communes en matière d'assainissement des eaux usées constituée par « le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ».

Il y a lieu d'apporter des précisions sur les compétences optionnelles définies à l'article 2 - **OBJET** - des statuts du SIVOM de la SAUDRUNE qui se décomposent ainsi au nombre de 16.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts ainsi présentée
- d'autoriser son Président à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 8 .02.2011
De la Publication le : 9.02.2011

le Président
Alain BERTRAND